



AVIS

Objet: Marc Wies – Gestion des eaux dans le cadre de la transformation d'une ferme en résidence et de la construction d'un carport en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Rollingen.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 27 août 2020, réf EAU/AUT/19/1200, concernant la gestion des eaux dans le cadre de la transformation d'une ferme en résidence et de la construction d'un carport en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Rollingen est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 4 septembre au 13 octobre 2020 inclus.

Mersch, le 3 septembre 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,

